
JOURNAL GÉNÉRAL

DE FRANCE.

Du Samedi 23 Juin 1792.

MM. les souscripteurs à ce journal, dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont priés de le renouveler, afin qu'il n'y ait point d'interruption dans le service.

P A R I S.

Suite de la journée du 20 juin 1792.

HÉUREUX CRIME, s'écrioit un homme célèbre dans les fastes de l'église, *heureux crime que celui dont les Juifs se rendirent coupables en livrant le fils de l'homme, puisque le monde lui doit son salut!* Employons la même expression pour nous consoler de l'attentat qui a souillé cette affreuse journée! attentat horrible, mais qui pourtant a servi à faire éclater dans tout son jour la force d'ame de Louis XVI, la grandeur de son courage, la sublimité héroïque de ses sentimens. Ce n'est pas sur Louis qu'il faut pleurer aujourd'hui; il nous est rendu, il respire: jamais il ne fut aussi grand à nos yeux; jamais il ne fut plus cher à nos cœurs. La journée du 20 juin lui assigne la première place, peut-être, dans le double temple de la gloire et de la vertu; mais pleurons sur ce peuple malheureux que des scélérats ont égaré, pour le faire servir d'instrument aux épouvantables forfaits auxquels ils n'ont point encore renoncé. — Poursuivons notre récit.

Au moment où l'on brisoit, à coups de hache, les portes de la salle où étoit le roi, il s'avance lui-même, accompagné de M. Aclocque, et au milieu de quatre grenadiers, pour les faire ouvrir. Poussés par ceux qui les suivoient, les plus proches entrent avec l'impétuosité d'un torrent. Entraîné avec ceux qui l'entourent, le roi est porté à l'autre extrémité de la chambre.

Il se place dans l'embrasure d'une fené-

tre sur une banquette. L'heureux Aclocque s'assied à ses pieds, et couvre de son corps la poitrine du monarque. Dans le premier moment la foule est stupefaite, immobile en présence du roi. C'est alors qu'un homme lui dit: *Sire, vous ne devez point avoir peur, nous ne venons point ici.* Prenant la main d'un grenadier qui étoit auprès de lui, le roi l'appuie sur son cœur, et lui dit: *Tiens, tâtes s'il bat plus vite. — Non, sire, votre cœur ne marque pas la moindre peur. C'est ainsi,* reprit le roi, *avec le même sang-froid, c'est ainsi qu'en toute circonstance le roi des Français doit être au milieu des Français.*

Cependant plus de dix mille ames avoient fondu tout-à-coup dans le château, et l'avoient rempli dans un clin d'œil. Les fenêtres, les cheminées, les parapets, tout étoit couvert de ce ramas d'hommes armés. Les chefs de la révolte excitant la populace, elle sort bientôt de son premier étonnement. Des cris féroces se font entendre au milieu du cliquetis des armes qui s'entrechoquent: *qu'on nous rende les trois ministres patriotes, la sanction des décrets, à bas le veto!* Mille voix répètent ces cris et d'autres plus injurieux. Le tumulte alloit toujours croissant. M^{rs} Isnard et Verniaud se font tenir en l'air, et haranguent la multitude qui ne les entend pas. *Que le roi s'explique lui-même, qu'il parle!* Le roi avoit déjà parlé. Il demande de quoi se laver la bouche, afin de s'enoncer plus facilement. Un homme à pique lui présente une demi-bouteille de vin, on le prie de boire à la santé de la nation; quelques personnes crient que l'on apporte

un verre. Le roi, sans émotion, sans inquiétude sur ce qu'il alloit boire, prend le vase et boit un peu. Alors se levant : « Je serai toujours, a-t-il dit, attaché à la constitution. Je sais quels sont les devoirs qu'elle m'impose, et quels droits elle me donne. Je ne les méconnoîtrai jamais quand il s'agira du bonheur des Français. » Ce n'est point ici le moment de me proposer vos demandes. Je les examinerai et j'y répondrai. » Ces paroles sont à peine entendues. Les cris recommencent : *Point de veto, la sanction des deux décrets !* Quelques députés veulent encore parler, personne n'est écouté. A 6 heures arrive M. Pétion, au milieu des acclamations de tout le peuple. Il s'avance vers le roi, et le prévient, avec un ton de protection, qu'il n'a rien à craindre. *Je le sais*, répond le roi avec émotion, *l'homme qui a toujours rempli ses devoirs, et qui a la conscience pure, ne tremble jamais ; il n'y a que ceux qui ont quelque chose à se reprocher qui doivent avoir peur.* Un homme de la suite de M. Pétion, élève en haut son écharpe, et demande silence au nom de la loi. On fait parvenir un fau-téuil au maire de Paris, qui parle au peuple devenu un peu plus calme à sa voix.

« Mes amis, citoyens, vous vous êtes conduits jusqu'ici comme un peuple qui respecte la loi ; continuez de lui être soumis ; retirez-vous afin qu'on ne calomnie pas les intentions des magistrats du peuple. Le roi ne veut sans doute que ce qui peut vous être utile. Citoyens..... citoyens..... » Le tumulte qui s'est élevé de nouveau a empêché M. Pétion de se faire entendre. La plus vive agitation règnait dans la salle. Le roi seul étoit calme, et causoit paisiblement avec ceux qui l'entouraient.

Cependant un homme se fait jour à travers la foule. Il s'annonce comme député du peuple ; sa figure est étincelante de rage ; il s'avançoit toujours vers le roi, lorsqu'on lui ferme le passage, au moment où il étoit auprès de M. Pétion. On lui crie de s'expliquer par l'organe du magistrat ; mais M. Pétion se détourne, et affecte en ce moment de lire un morceau de papier qu'il avoit dans la main, afin de paroître ne pas faire attention aux injures que ce brigand vomissoit contre le roi (1). « Sire, s'écrie-

(1) C'est un homme de 5 pieds trois pouces à-peu-près, les cheveux très-blonds, le visage allongé, les traits assez réguliers ; il étoit vêtu d'un habit blanc.

t-il avec des gestes insolens, le peuple m'en-voie ici ; le peuple est las ; le peuple n'est pas content de vous ; vous l'avez trompé trop long-temps : il faut que vous vous expliquiez : dites si vous voulez renverser la constitution..... » Le roi, qui l'écoutoit d'abord avec tranquillité, l'interrompt avec indignation : *Jamais je ne me suis écarté de la ligne constitutionnelle. Interrogez vos magistrats, et qu'ils vous disent le contraire, s'ils l'osent !* L'insolent orateur est resté accablé sous le poids de la majesté royale. Dans ce moment, M. Brunk arrive avec une députation de l'assemblée. De tous les députés qui ont paru successivement, lui-seul a montré de la dignité, et donné un grand exemple au peuple. Il est monté sur le fau-téuil de M. Pétion ; il s'est incliné profondément et de la manière la plus respectueuse. « Sire, a-t-il dit, l'assemblée nationale envoie vers vous 24 de ses membres, pour s'assurer de votre liberté, pour partager vos dangers, s'il y en a..... » *Il n'y en a aucun*, répond le roi, avec un sourire de confiance et de bonté, *il n'y en a aucun ; je suis néanmoins sensible à la sollicitude de l'assemblée.* Quelques cris de *vive le roi* se sont fait entendre.

Il étoit alors sept heures et demie. La salle étoit tellement pleine qu'on étoit suffoqué. L'écharpe tricolore est élevée de nouveau. Un député crie, d'une voix imposante : citoyens, obéissez à la loi ! suivez celui qui en porte le signe ! — Le porte-écharpe se retire, et le peuple consent enfin à le suivre. On forme alors une haie : tous ceux qui étoient dans les appartemens entrent dans la salle où étoit le roi, et défilent devant sa majesté, en criant : vive la nation, en brandissant leurs piques, en étalant des cartons sur lesquels on lisoit les plus insolentes inscriptions.

Cependant le temps s'écouloit : on craignoit que la nuit ne vint augmenter le désordre. On crie à M. Pétion d'avertir le peuple que le roi va se retirer. M. Pétion dit qu'il est fort embarrassé, que cette mesure, quoique nécessaire, n'est pas sans danger ; que la foule va se retirer. Une demi-heure se passe dans ces angoisses. Il étoit plus de huit heures. Ceux qui étoient autour du roi parviennent, après bien des efforts, à faire un passage étroit. Le roi se lève, et par l'effet du refoulement, il est porté, avec une rapidité incroyable, dans la chambre voisine ; et de là dans un cabinet. La garde nationale se réunit, et fait

enfin évacuer les appartemens, qui étoient libres à neuf heures et demie.

Dans les premiers momens, la reine se tint auprès du roi. Un huissier de la chambre saisit le dauphin, le prit dans ses bras, et le plaça auprès de leurs majestés, sur une table. Bientôt la reine se retira avec M^{me}. Lamballe et ses deux enfans, dans une chambre voisine. On eut l'insolence de présenter le symbole de la révolte à cette auguste princesse. Elle le reçut avec l'aisance et les grâces qui lui sont ordinaires, puis le donna au dauphin, qui s'en amusa. Elle détacha la cocarde d'un grenadier, et la mit à son bonnet. Elle conserva, pendant tout le temps, un calme inaltérable.

Tels sont les principaux détails de cette journée, qui a encore trompé le criminel espoir des factieux, qui n'a servi qu'à répandre une lumière affreuse sur leurs horribles complots, et qui les rendra d'autant plus odieux à l'Europe et à la postérité, que la loyauté et la vraie grandeur du monarque qu'ils outragent, s'est montrée avec plus d'éclat.

— Le lendemain, M. Pétion a été chez le roi, avec un officier municipal. Il a été traité de la manière la plus dure, par des gardes nationaux, qui sont indignés de ce qu'on a enchaîné leur force. M. Sergent, son compagnon, ayant voulu répliquer, a reçu un soufflet. — On parle d'une pétition dans laquelle on demande la destitution de M. Pétion, et celle du commandant général, qui n'a pas paru le mercredi.

— Le 22, tout a été tranquille. Les Tuileries vont être fermées pendant quelques jours. L'on a proclamé la loi qui défend tout attroupement, et sur-tout avec des armes. On assure que dimanche il y aura de nouveaux troubles; mais le département commence à voir enfin combien ont été funestes les suites des ménagemens qu'une foiblesse bien condamnable lui a fait garder jusqu'ici envers la municipalité.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

L'on sait aujourd'hui que l'adresse des Marseillois, lue à l'assemblée la veille du jour où les Parisiens se sont couverts d'un opprobre éternel, l'on sait que cette adresse a été faite à Paris, pour enflammer les esprits. Lorsque l'orateur a proféré ces mots: *Le jour de la colère du peuple est arrivé*, les applaudissemens les plus bruyans ont éclaté

dans les tribunes et dans une partie de l'assemblée. Voici cette adresse qui servira un jour à juger les conspirateurs.

« Législateurs, la liberté est en péril; » les hommes libres du midi son armés pour » la défendre, *le jour de la colère du peuple » est arrivé. Le peuple est las de parer des » coups.* (Oui! oui! il est las.)

» Le peuple est las de déjouer des conspi- » rations, il a jetté un regard terrible sur les » conspirateurs. Favorisez, législateurs, le » mouvement belliqueux qui l'anime. Vous » avez la force populaire en main, employez- » là. Une plus longue contrainte pourroit en » affoiblir les ressorts. *Plus de quartier, puis- » que nous n'avons plus de quartier à espé- » rer.*

» Le peuple Français vous demande un dé- » cret qui l'autorise à marcher vers la capi- » tale et les frontières, avec des forces plus » imposantes que celles que vous venez de » décréter; le peuple veut absolument finir » sa révolution. Devez-vous empêcher ce » mouvement sublime? *Le pouvez-vous, lé- » gislateurs? Non, vous ne refuserez pas » l'autorisation de la loi à ceux qui veulent » mourir pour la défendre.* (Applaudissemens » très-nombreux.)

Un tumulte épouvantable s'est élevé pour savoir si l'on décréteroit l'envoi aux 85 départemens. Le président s'est couvert.... L'envoi a été décrété, ainsi que la mention honorable. On lit l'arrêté du département: l'assemblée passe froidement à l'ordre. Voilà ce qui s'est fait le mardi soir à l'assemblée nationale; voilà, disons-nous, une séance qui, ainsi que celle du lendemain, servira à la juger.

M. Sixsous, député, a changé son nom pour celui de Socius. Ce trait seul suffit pour l'apprécier. Le ministre de l'intérieur apprend à l'assemblée que, dans le département des Basses-Alpes, il s'est élevé une rixe entre des nationaux et les Piémontois. Les premiers ont été battus. — Renvoyé aux comités.

Un bataillon de la Gironde, qui se rend aux frontières, paroît à la barre, et l'orateur dit dans son discours, que la force armée est essentiellement obéissante. — Quelqu'un demande que cette adresse soit envoyée à M. Lafayette. On passe à l'ordre du jour.

M. Saint-Huruge, armé d'un grand sabre,

paroit alors , avec M. Santerre , à la tête des brigands qui ont défilé dans la salle , depuis une heure jusqu'à trois heures et demie. Rien ne peut peindre l'horreur de ce spectacle auquel on a tant applaudi. Deux de ces brigands portoient une culotte noire , déchirée , avec ces mots écrits : *avis à Louis XVI ; le peuple est las de souffrir ; la liberté , ou mourir*. Cette inscription est une des moins insolentes que nous ayons remarquées. M. Santerre a présenté un drapeau au nom du faubourg Saint-Antoine. Le président , ce président trop coupable , a répondu que l'assemblée acceptoit cet hommage , et dans ce moment , (trois heures et demie) les brigands enfonçoient les portes du palais de leur roi.

Le Mercredi soir une centaine de membres étoient réunis à 6 heures. On annonce que le peuple a pénétré dans le château et que le roi est en danger. Malgré la coupable opposition de M. Thuriot , on envoie une députation de 24 membres vers le roi.

M. Dumas arrivoit du château , il peint les dangers auxquels sa majesté est exposée. Les jacobins et les tribunes murmurent ou applaudissent.

Quelques temps après M. Brunk arrive , et dit que le roi est retiré et qu'il est en sûreté.

M. Pétion vient à son tour , justifie le peuple , et fait l'éloge de la municipalité. M. Boulanger parle de complots ; on le somme de s'expliquer , il monte sur le champ à la tribune. De bruyans murmures l'empêchent de parler , et on décrète qu'il ne sera pas entendu. On demande la mention honorable de la conduite de la municipalité ; mais le côté gauche est indigné de cette demande , qui n'a pas été accordée.

A l'ouverture de la séance de jeudi , M. d'Averhoul a dit : « un grand attentat a été commis . . . » Les murmures des tribunes et des jacobins ont étouffé sa voix et l'ont forcé de descendre. On s'est contenté de rendre , sur les attroupemens , le décret que nous avons donné hier.

Une députation nombreuse de la garde nationale de Versailles apporte un don patriotique , fait l'éloge du décret sur le camp de 20 mille hommes , et défile , sans armes , au bruit de la musique.

M. d'Averhoul a repris la parole ; il de-

mande qu'on recherche les auteurs des crimes de la veille. Il a été vingt fois interrompu par les cris des tribunes , et l'on a passé à l'ordre du jour. Après la lecture de la lettre du roi , le ministre de l'intérieur est entré dans la salle. A peine avoit-il commencé à parler , que de nouveaux cris des tribunes *et de la montagne* se font entendre. (On appelle la montagne l'extrémité du côté droit : elle est formée de tout ce qu'il y a de plus vil et de plus turbulent dans les jacobins.) La majorité , indignée , s'est levée pour les forcer au silence. Après avoir blâmé la conduite de la municipalité , il étoit possible , a dit le ministre , qu'un citoyen perfide plongeât le royaume dans un deuil éternel. . . . Murmures de l'extrémité droite. . . .

Oui , messieurs , a repris le ministre avec force , dans un deuil éternel ; car est-il un seul homme de bien qu'un si grand crime n'eût plongé dans la douleur et dans le deuil ! (Applaudissemens.) Le ministre a dit que des juges de paix poursuivoient les auteurs du désordre , mais que c'étoit à l'assemblée à porter la lumière dans un pareil complot. M. Chambonas , ministre des affaires étrangères , est venu renouveler son serment à l'assemblée , et l'instruire que la république de Gènes gardoit la neutralité.

Il a été décrété ensuite que le maire de Paris rendroit compte , par écrit de la conduite de la municipalité.

M. Merlin veut qu'on présente de nouveau au roi les décrets auxquels il a déjà refusé sa sanction. Cette motion inconstitutionnelle est rejetée.

M. Courthon propose d'examiner si les décrets de circonstances , et qui intéressent la sûreté générale , sont sujets à la sanction. Cette question excite les plus vifs débats , est enfin écartée par l'ordre du jour.

Dans la séance du jeudi , il a été décrété que les officiers municipaux seroient chargés de constater l'état civil des citoyens. Les ministres viendront samedi à l'assemblée , rendre compte des mesures prises pour la tranquillité du roi. Le reste est peu intéressant , nous y reviendrons.

Pour 158 liv. en assignats on a 100 liv. en argent.
Louis d'or , 16 liv.